

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BNA Assurances

SIEGE SOCIAL : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La BNA Assurances publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2025.

En KDT :

Primes émises nettes	Éléments	T2-25	T2-24	S1-25	S1-24	31/12/2024
	Vie	11 790	3 739	20 583	11 779	27 208
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	1 059	862	2 709	2 482	4 417
	Transport	473	504	1 032	1 016	2 326
	Santé	1 623	2 140	3 506	3 777	7 465
	Automobile	32 853	31 493	65 318	64 744	132 359
	Non Vie	36 008	34 999	72 565	72 020	146 566
Total	47 798	38 738	93 148	83 799	173 774	

Sinistres réglés	Éléments	T2-25	T2-24	S1-25	S1-24	31/12/2024
	Vie	2 781	2 132	5 068	5 007	9 616
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	143	295	197	401	994
	Transport	-512	-50	-102	654	1 065
	Santé	1 445	1 163	2 388	2 173	4 980
	Automobile	20 908	24 980	42 192	41 313	84 956
	Non Vie	21 984	26 388	44 675	44 541	91 995
Total	24 765	28 520	49 743	49 548	101 611	

Primes cédées	Éléments	T2-25	T2-24	S1-25	S1-24	31/12/2024
	Vie	277	252	544	629	1 536
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	845	648	2 096	1 980	3 263
	Transport	465	356	1 090	816	2 081
	Santé	-	-	-	-	-
	Automobile	551	-637	984	251	2 893
	Non Vie	1 861	367	4 170	3 048	8 237
Total	2 138	619	4 714	3 677	9 773	

Éléments	T2-25	T2-24	S1-25	S1-24	31/12/2024
Produits de placements dont revenus financiers	10 187	10 418	21 246	18 927	37 997
	10 198	10 238	20 975	18 870	37 847

Éléments	T2-25	T2-24	S1-25	S1-24	31/12/2024
Commissions	5 190	5 002	10 866	10 554	21 446
Total	5 190	5 002	10 866	10 554	21 446

Remarque :

- Les indicateurs au 31/12/2024 ainsi que ceux relatifs à la période arrêtée au 30/06/2024 sont audités.
- Les chiffres sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches ainsi que les revenus financiers.

I. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

Les Primes émises nettes d'annulations et de ristournes : sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

Les Primes cédées : Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurance, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

Charges de commissions : S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

Charges de sinistres (sinistres payés et provisions pour sinistres à payer) : La charge de sinistres comprend les sinistres réglés **nets de recours encaissés**¹ et compte tenu des frais de gestion de sinistres directes, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice.

La constatation des produits des placements : Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable (NCT n° 31) relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

¹ Pour les branches non-vie

II. FAITS SAILLANTS AU 30.06.2025 :

- ❖ Au 30 juin 2025, le chiffre d'affaires global de la compagnie s'élève à 93.1 MDT, contre 83.8 MDT à la même date en 2024, enregistrant ainsi une progression de 11,2 % :
 - **Activité Non-Vie** : Le chiffre d'affaires s'établit à 72.6 MDT, en légère hausse par rapport aux 72.0 MDT réalisés au 30 juin 2024, soit une évolution positive de 0.6 MDT.
 - **Activité Vie** : Les primes émises affichent une croissance de 74.7 %, passant de 11.8 MDT au 30 juin 2024 à 20.6 MDT au 30 juin 2025, soit une augmentation de 8.8 MDT ;
- ❖ Sinistres réglés : Ils atteignent 49.7 MDT, contre 49,5 millions de dinars un an auparavant, marquant une légère hausse de 0.2 MDT ;
- ❖ Les primes cédées ont atteint 4,7 MD fin juin 2025 contre 3,7 MD à la même période en 2024, soit une progression de 28,2 %.
- ❖ Produits financiers : Ces derniers s'élèvent à 21.2 MDT à fin juin 2025, contre 18.9 MDT au 30 juin 2024, enregistrant une progression de 2.3 MDT, essentiellement liée à la cession partielle de titres pour un montant de 1.8 MDT ;
- ❖ Les commissions demeurent relativement stables, s'élevant à 10.9 MDT au 30 juin 2025, contre 10.5 MDT à la même période de l'année précédente.